



## Association de Protection du Site des Petites Dalles (APSPD)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901  
2, Rue Joseph Heuzé - 76540 - Les Petites Dalles  
[www.protection-petitesdalles.fr](http://www.protection-petitesdalles.fr)

### APPEL DE COTISATION 2023

Chers résidents et amis des Petites Dalles,

Notre association a pour but la protection du site des Petites Dalles, la préservation de notre station balnéaire, de sa plage et de ses abords terrestres ou maritimes. Elle a notamment pour mission le maintien de la qualité de vie, la protection de la faune et de la flore terrestre et maritime, le respect des impératifs écologiques, l'amélioration de la sécurité et la prévention des risques d'accident et de pollution.

Vous pouvez constater que des travaux d'amélioration pour l'accès à la plage ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Plage en vue de son agrément à recevoir des personnes porteuses de handicap. Notre association a contribué à la réalisation du panneau d'information situé sur le front de mer. Merci à nos élus qui ont porté ce beau projet.

Plusieurs sujets importants sont également toujours en discussion avec les communes de Saint-Martin-aux-Buneaux et Sassetot-le-Mauconduit tels que le projet de bassins de rétention pour endiguer les fréquentes inondations ou le ramassage des ordures.

#### 2 nouveaux sujets très importants sont apparus :

- Tout d'abord un point très positif : le *Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime* a pour mission d'élaborer la « Stratégie Littorale 76 » afin d'anticiper les effets de l'évolution du climat en définissant un programme d'actions pour mieux gérer les risques de submersion marine, d'érosion et d'éboulement de falaise. Notre association a été associée à cette réflexion.
- Malheureusement un point **très inquiétant** : EDF Renouvelable a pour projet, à l'échéance de 2025, de remplacer les 4 éoliennes de Yaume par 6 autres plus puissantes, plus hautes et donc plus bruyantes, dont 2 devraient se trouver sur le territoire de Saint-Martin, sans que soit précisé le sort des socles bétons / ferrailles actuels ... La population de Saint-Martin et les élus doivent être alertés sur ce projet pour lutter contre cette très importante nuisance.

Nous vous invitons à assister à L'Assemblée Générale de l'Association qui se tiendra le

**Samedi 5 août à 10 h 30 au Tennis Club Dallais**

Pour tout renseignement concernant notre association : [asso.protect.dalles@gmail.com](mailto:asso.protect.dalles@gmail.com)

---

**Cotisation 2023** : par personne 15 €, par couple 30 €, membre bienfaiteur 50 €

Règlement par virement : IBAN : FR76 1142 5009 0008 9993 6081 523 ou par chèque

Nom..... Prénom .....

E-mail.....@.....

Téléphone portable.....Téléphone fixe.....

Adresse locale.....